

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 11.04/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE AVRIL, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.03.2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE - Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Isabelle HUBLART - Freddy SZYMCAK.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier Lenne

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Autorisation pour la signature d'un bail commercial et d'un bail d'habitation avec M. Thomas LEFEBVRE

M. Le Maire rappelle les différents travaux effectués pour l'implantation d'une boulangerie dans la partie basse du bâtiment 9 place de la Mairie, et d'une habitation, type logement dans sa partie haute. Ainsi, il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer chez le notaire un bail commercial pour la location du 'bas' à hauteur de 100 (cent) euros mensuels, et un bail d'habitation pour la location du 'haut' de ce bâtiment à hauteur de 600 (six cents) euros mensuels, la commune prenant à sa charge les frais notariaux. L'entrée dans les lieux et la 1ère échéance de loyer auront lieu à la remise des clés, après travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le bail commercial et d'habitation avec M. Thomas LEFEBVRE ainsi que les pièces nécessaires à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 06.04.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
06.04.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230404-230406_D1037SY-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER